

Le Maghrebophila

Maroc – Algérie - Tunisie



Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
mars – juin – septembre - décembre

NUMERO # 12 – DECEMBRE 2015



CONTACTS : *Khalid BENZIANE* – kalid.benziane@ch-chatellerault.fr

COMITE DE REDACTION

- BENZIANE Khalid
- LINDEKENS Philippe
- SANCHEZ Thierry

Sommaire

- | | | |
|---|--------------------|---------|
| • Les postes et télégraphes de Tanger (1921) | Khalid Benziane | page 3 |
| • La Poste Chérifienne – part III | Philippe Lindekens | page 8 |
| • Taxations spécifiques de France & d'Algérie | Léo De Clercq | page 17 |

Pièce de couverture

**Devant de lettre recommandée expédiée de Fedhala le 8 juillet 1913 à destination de Paris.
Remise à la poste française de Casablanca le même jour.**

Cachet de départ : Fedhala - type 1 – 35mm bilingue – encre noire

**Tarif : lettre recommandée vers la France = 10m + 25m (intérieur chérifien) et 10c +
25c (poste française)**

Affranchissement : mixte

- 10m vermillon – 2^{ème} tirage - Planche II – bande de 3 interpanneau
- 5m vert – 2^{ème} tirage - Planche II
- 10c rose Mouchon surchargé 10 (en centimos) et en arabe – YT 29 – paire+isolé
- 5c vert Blanc surchargé 5 (en centimos) et en arabe – YT 28

**Etiquette de recommandation chérifienne avec oblitération partielle de FEDHALA datée du
jour (8 juillet 1913) et surchargée de l'étiquette française de CASABLANCA**



**Type 1
Selon l'étude de
Mr Benezra**



**Etiquette chérifienne de recommandation avec dateur
posé le jour d'utilisation mais apposé sur l'étiquette
avant de coller celle-ci sur l'enveloppe**

LES POSTES ET TELEGRAPHES DE TANGER D'APRES UN DOCUMENT DE 1921

Par Khalid BENZIANE

Il nous a paru intéressant de faire connaître aux philatélistes et aux amateurs d'histoire postale de l'Empire Chérifien, le contenu d'un document publié en 1921 à Paris par la Résidence Générale de la République Française au Maroc (1) sur Tanger et sa zone. Effectivement les informations concernent aussi bien la poste française, que les postes britannique, espagnole et chérifienne, sans oublier un petit mot sur les postes locales. Un petit paragraphe décrit les télégraphes.

Le chapitre traitant des postes de Tanger est intitulé « Postes et Télégraphes », p : 237 à 241.

Nous apporterons quelques commentaires à la lumière de nos connaissances actuelles et compléterons cette description par quelques illustrations issues de la collection de cartes postales de l'auteur.

« Les Postes :

Pendant longtemps les correspondances étaient apportées à Tanger par les bateaux qui y touchaient et il n'y avait aucun service régulier. Les lettres furent ensuite apportées plus régulièrement par un voilier qui venait de Tarifa (2) : ce voilier était connu sous le nom de « falucho » (petite felouque) : la poste espagnole fut établie au petit Souq (3).

Poste française. – il y a une quarantaine d'années, en vertu d'un accord entre la France et l'Espagne, les sacs de correspondances françaises, scellés à la frontière, traversaient l'Espagne et étaient transportés à Tanger par le voilier espagnol de Tarifa. Un bureau de poste français fut créé à la chancellerie de la légation de France ; il était tenu par le chancelier, qui faisait assurer le service par un employé, mais sous sa responsabilité. Ce bureau de poste faisait des recommandations, les valeurs déclarées et les mandats jusqu'à concurrence de 50 francs. Plus tard, un receveur des postes de carrière assura le service dans un local de la légation et enfin, il y a une trentaine d'années environ, la poste fut établie dans un local indépendant et le bureau de Tanger réellement constitué.

Le service postal français ne dépassait pas Tanger ; les transports de lettres pour l'intérieur se faisait au moyen d'un service local dont il sera question plus loin.

Vers 1891, un français de Tanger créa un service particulier de Tanger à Fès (4); en 1893, ce service fut repris par le gouvernement français et des postes françaises furent établies dans tous les ports et dans toutes les villes de l'intérieur. Le bureau de Tanger fut élevé en recette principale (5).

1. le titre exact de l'ouvrage est : « Tanger et sa zone / Résidence générale de la République française au Maroc ». Villes et Tribus du Maroc. Documents et Renseignements, publié par la Direction des Affaires Indigènes et du Service du Renseignement (section sociologique). Vol VII. Tanger et sa zone. Paris 1921. Editeur Ernest Leroux.

2. Tarifa : ville espagnole située à environ 20 Kms de la côte marocaine sur le détroit de Gibraltar.

3. Petit Souq = petit Socco. Centre névralgique de Tanger où sont regroupées les postes étrangères.

4. Il s'agit de la ligne française des postes locales Tanger –Fès via Larache, Alcazar et Méquinez, organisée par la Cie Gautsch qui avait plusieurs succursales au Maroc. Elle assurait un service bihebdomadaire Tanger –Fès. L'auteur ne précise pas si elle disposait d'un local spécifique et où il était situé.

5. Tanger fut élevé en recette principale le 1^{er} Mai 1887 et non en 1893.

Le Maghrebophila

Depuis l'établissement du Protectorat, les choses ont été modifiées et le bureau de Tanger n'a plus à assurer que le service de la ville et de sa zone ; c'est aujourd'hui le seul bureau français du Maroc, ceux de la zone française ayant été remplacés par la Poste chérifienne.



La poste française place du Petit Socco près du Magasin « Au Grand Paris » vers 1910

Poste anglaise.- Le service postal anglais était fait depuis de longues années (6) par Gibraltar, où étaient concentrées les correspondances anglaises et d'où elles étaient amenées à Tanger par de petits vapeurs qui faisaient le trajet plusieurs fois par semaine ; mais ce n'est qu'en 1892, que le sultan Moulay El-Hassan accorda à Sir Ewan Smith, ministre d'Angleterre, le droit de louer pour soixante-cinq ans neuf boutiques habous (7) au Souq intérieur (8), pour y construire la Poste anglaise de Gibraltar. Plus tard cette poste a été transportée plus bas, où elle est encore aujourd'hui.

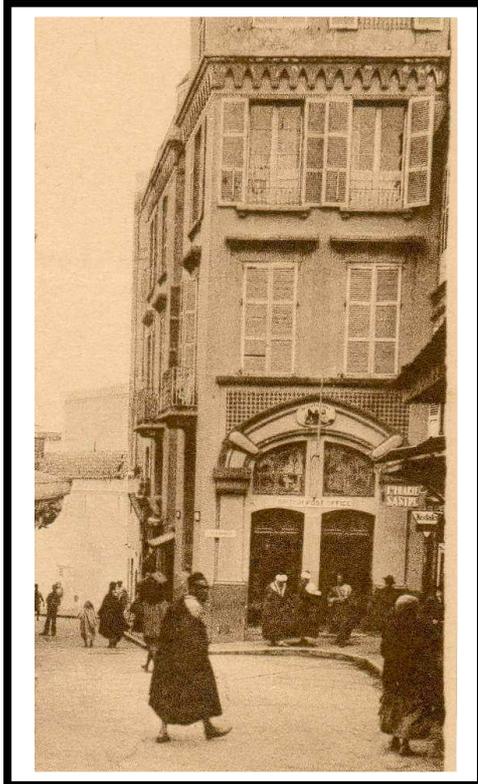
Lorsque la poste française établit des bureaux dans toutes les villes du Maroc, la poste anglaise suivit son exemple ; ces bureaux existent encore et dépendent de celui de Tanger.

6. Depuis 1886. Le premier bureau britannique fut ouvert en 1857 dans sa légation.

7. Les biens Habous : biens privés religieux.

8. = Petit Socco.

Le Maghrebophila



Deuxième bureau de la Poste anglaise à Tanger situé en haut de la rue de la Marine près du Petit Socco vers 1920.

Poste espagnole.- On a vu que la Poste espagnole (9) avait, il y a déjà de longues années, son bureau au Souq intérieur, en face de la légation d'Espagne. Il est toujours situé au même endroit, mais s'est notablement agrandi depuis quelques années.

Comme la Poste anglaise, la Poste espagnole a créé des bureaux à l'intérieur après 1893. Depuis l'établissement du Protectorat, les bureaux de la Poste espagnole de la zone française ont été fermés, comme les bureaux de la Poste française en zone espagnole. Par contre, les bureaux de Tétouan, Larache et Arzila ont été développés.



Bureau de la Poste espagnole place du Petit Socco vers 1910

9. la poste espagnole a ouvert son bureau à Tanger en 1871.

Le Maghrebophila

Poste chérifienne.- Il existait autrefois, pour le transport des lettres de Tanger dans l'intérieur, et même sur la côte, un service postal privé, appelé Boustat-et-Toudjar, Poste des Négociants. Ce service très irrégulier avait été créé par les négociants pour leurs besoins. Lorsque vers 1891, un négociant français (10) eut l'initiative de créer un service postal intérieur avec une administration plus sérieuse, des timbres, etc., le sultan Moulay El-Hassan chercha à exercer son monopole d'Etat et il créa à la fin de 1892 un service chérifien des postes (11).

Les Oumanas el-Moustafad étaient chargés d'assurer ce service. A Tanger, le bureau était dans un café français. C'est là que siégeait l'Amin Er-Rakkassa, l'administrateur des courriers (12).

Plus tard le service fut organisé sérieusement avec un personnel français, sous le nom de Poste du Maghzen Chérifien (Barid al-Maghzen ech-Chérif). Le gouvernement du Protectorat a repris ce service postal (13), par lequel il a remplacé l'ancien service français tandis, que dans la zone espagnole, c'est le contraire qui s'est produit et la Poste chérifienne y a été complètement supprimée.

Il y a à Tanger un bureau de la Poste Chérifienne qui se trouve au Grand Souq. Il relève de la Direction générale des Postes chérifiennes du protectorat.

Il est inutile de parler de la Poste allemande, qui n'existe plus au Maroc depuis 1914.



La Poste chérifienne place du Grand Socco vers 1912

10. C'est le service d'Isaac Brudo de la ligne Mazagan à Maroc (=Marrakech).

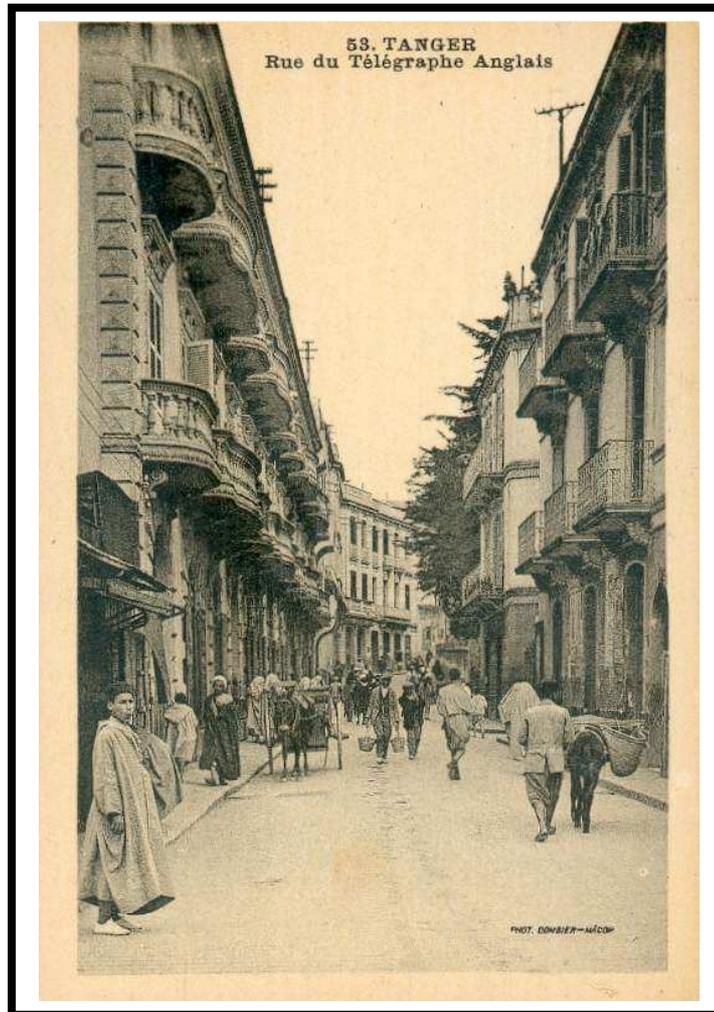
11. Ce sont les fameux cachets Maghzen bien connus des philatélistes.

12. Cette information est capitale, mais il s'agit de localiser dans quel café l'Amine se trouvait à cette période au Petit Socco. S'agit-il du Café de la Bourse Française ?

13. en 1913.

Les Télégraphes :

Télégraphe anglais (Eastern Telegraph Company).- C'est le premier par ordre de date ; il a été établi en 1887, malgré les protestations du gouvernement du sultan ; il a aujourd'hui deux lignes : l'une par Gibraltar et Londres, l'autre par Malte.



Rue du Télégraphe anglais à Tanger

Télégraphe espagnol.- Il a été établi quelques années plus tard. Le télégraphe espagnol a non seulement deux câbles reliant Tanger l'un à Algésiras et l'autre à Ceuta, mais encore une ligne télégraphique reliant Tanger à Arzila, à Larache et à El-Qsar.

Télégraphe français.- Il a été établi en 1901 un câble entre Tanger et Oran. Son bureau se trouve à la Poste française : il appartient à l'Administration des Postes et Télégraphes de la Métropole.

Télégraphe chérifien.- C'est en 1912 que la ligne Tanger, Arzila, Larache, etc. fut établie par l'Administration des Postes et Télégraphes chérifiens, qui venaient d'être créée par la Maghzen à la suite du rachat de la Société internationale de la Télégraphie sans fil.

Le Maghrebophila

Le bureau du Télégraphe chérifien se trouve à la Poste chérifienne. Il n'utilise que la voie terrestre pour ses communications ; entre Tanger et la zone française, il use du fil télégraphique espagnol, qui est mis à sa disposition à certaines heures. Télégraphie sans fil.- En 1907, un ingénieur français, M. Henri Popp, voulut établir au Maroc la télégraphie sans fil et débarquer une partie de son matériel à Tanger. Il se heurta à toutes sortes de difficultés d'ordre international. Pour les neutraliser il se décida de mettre son exploitation en Société internationale également. Il arriva à faire fonctionner son exploitation en 1908. Plus tard le Maghzen racheta à la Société internationale l'exploitation de la télégraphie sans fil et fonda les Télégraphes chérifiens, auquel il ajouta un service postal. Tous ces services ont été repris par le gouvernement du Protectorat.

Les deux pylônes de 50 mètres de hauteur de la Télégraphie sans fil se trouvent à Tanger près du village de Souani.

Il existe également un poste de télégraphie sans fil à la légation d'Espagne. »

Références bibliographiques :

1. Thierry SANCHEZ : *les oblitérations des Postes françaises du Maroc 1852-1956 et quelques oblitérations après 1956*, Editions 2014.
2. J. SERRES : *Marques postales et Oblitérations du Maroc espagnol, des origines à nos jours*, in Les Feuilles Marcophiles n°174, pages : 25-43.
3. David A. STOTTER: *Cancellations of the British Post Offices in Morocco, British period (1907-57). Part 1: Offices other than Tangier*. Edition G.B. Overprints Society.
4. David A. STOTTER: *Emplacement des bureaux des Postes Etrangères et des Postes Locales à Tanger*, in Le Rekkas n°20 d'août 1998, pages : 8-10
5. Khalid BENZIANE & Thierry SANCHEZ : *Les oblitérations de Tanger*. Hors Série N°4 Février 2006.
6. Khalid BENZIANE : *Maroc les établissements postaux illustrés par la carte postale avant et près le Protectorat franco-espagnol*. 2012.

Maroc – La Poste Chérifienne – part III

Par Philippe LINDEKENS

C.3.5 Recommandation

Dès 1912, les postes chérifiennes utilisèrent des étiquettes de recommandation :

- De couleur rosâtre
- dentelée
- pré-imprimée en noir dans un double encadrement (36x18mm) – impression décentrée vers le coin supérieur gauche de l'étiquette
- mention « R » (h=10mm)
- mention « N° » (h=5.5mm) , suivi de petits points sur une longueur de 18mm
- format de l'étiquette : j'ai rencontré
 - 51 x 27mm à ARBAOUA, FES (fig 1 & 3)
 - 49 x 30mm à TANGER (fig 4)
- certaine porte en plus la griffe du bureau ; j'ai déjà rencontré
 - FES-A (en violet) (fig 3)
 - TANGER (en bleu) (fig 4)
- D'autres ont indiqué au crayon le bureau de départ : j'ai rencontré
 - SEFROU (appliqué au crayon) (fig 2)
- Et évidemment, certaine ne porte aucune mention, mais le postier y a apposé le dateur du bureau : j'ai rencontré
 - ARBAOUA (fig 1)

Le Maghrebophila

Le numéro du recommandé était appliqué manuellement au composteur, en noir, probablement préalablement.

Lorsque la lettre était destinée à l'étranger, le bureau français de Tanger auquel la lettre était remise pour poursuivre son trajet international, apposait en surcharge, sa propre étiquette de recommandation, masquant complètement la mention chérifienne, mais pas totalement l'étiquette rose car celle-ci avait des dimensions bien plus grandes.

Remarques :

Curieusement, les 4 étiquettes que je possède, ont toutes le bord inférieur non dentelés.

Je n'ose rien en déduire !!! En avez-vous dans vos collections qui sont dentelées sur les 4 côtés ?



Fig 1



Fig 2



Fig 3



Fig 4



Devant de lettre recommandée d'Arbaoua le 21 juin 1913 à destination de Grenoble.

Remise à la poste française de Tanger le 24 juin.

Affranchissement mixte : chérifien (10m (3^{ème} tirage) & 25m (1^{er} tirage)) & français (YT 29 & 32)



Fig 6 (étiquette chérifienne = Fig 2)



Fig.7

Arrière de lettre recommandée partie de Sefrou 9 juillet 1913 à destination de Lambazellec / Finistère où elle parvint le 18 juillet ; passage par Tanger le 12 /07.

Remise à la poste française de Tanger le 12 juillet.

Affranchissement mixte : chérifien (10m (3^{ème} tirage) & 25m (1^{er} tirage)) & français (YT 29 & 32)

Utilisation de la griffe chérifienne sur l'étiquette française ??? (identique à celle en Fig.4) prêtée par l'autre bureau pour rendre service ??? Fig 7



Fig 8
Lettre recommandée de Fes à Meknes en 1913
Affranchissement chérifien (10m (2^{ème} tirage) & 5m (1^{er} tirage))

Lettre (devant) recommandée de Tanger à Fez – affranchissement SPECTACULAIRE du 50m pour lettre pesante de 4 échelons (10m + 3x 5m) + recommandation (25m)
(collection K. BENZIANE)





Fig 9 & 10



fig 11

Ce zoom (Fig 11) sur le coin supérieur gauche de la lettre montre bien que les timbres français ont été rajoutés par après sur la lettre et ne figuraient donc pas au départ ; le 10m est oblitéré par le cachet chérifien de Tanger et les timbres français sont apposés sur le timbre et sur le cachet.

DESCRIPTIF :

1^{ère} étape :

- Lettre recommandée partie de Tanger (Postes Chérifiennes) le 10 juin 1913 à destination de Souk el Arba.
- Etiquette jaune de recommandation avec griffe TANGER en bleu
- Cachet chérifien bilingue TANGER type 3
- Affranchissement : $2 \times 5m + 4 \times 10m = 50m$
- Tarif intérieur :
 - Recommandation = 25m
 - port 1^{er} échelon = 10m
 - 15m inexplicable
- Le destinataire étant inconnu (ou poste restante = pas venu la chercher) à Souk El Arba, elle est d'abord redirigée vers RABAT où elle parvint le 14 juin 1913 (RABAT type 1 en violet).

Le Maghrebophila

- Le destinataire étant également inconnu à Rabat, la lettre retourne à Tanger.

En effaçant les marques et timbres français, la lettre au départ se présentait comme selon la « fig 12 » de la page suivante.

2^{ème} étape :

- La lettre est remise à la poste française qui décide de la retourner à l'expéditeur en Suisse (il devait s'agir d'un européen en visite au Maroc qui a mis son adresse en Europe au dos de l'enveloppe)
- MAIS qui a rajouté les 35c ??? La poste française ou bien l'expéditeur a-t-il laissé des sous en cas de problème ????
- La lettre repart donc toujours en recommandé (étiquette française apposé sur l'étiquette chérifienne) de Tanger le 18 juin 1913 à destination de Paris puis de Lausanne / Suisse où elle parvint finalement le 22 juin
- Affranchissement : $5c + 3 \times 10c = 35c$
- Tarif : lettre vers la Suisse (25c) + recommandation (25c) = 50c. – or il n'y a que 35c de timbres français, (pas de taxation) MAIS le total est correct (50c chérifien + 35c français) = 85c.

Selon « Figure 13 » si on enlève les chérifiens qui n'ont plus de raison d'être hors du Maroc



Fig.12



Fig 13

Conclusion: un affranchissement globalement conforme pour la Suisse (10 cts intérieur + 25 cts extérieur + 2 fois 25 cts de recommandation soit 85 cts) mais une répartition très surprenante ???

Proposition de mon regretté ami Alain Hardy : le bureau Chérifien de Tanger semble avoir reçu des instructions (au retour: ajout de l'adresse Parisienne) et des fonds pour régler d'éventuels compléments d'affranchissement pour l'extérieur.

PENURIE D'ETIQUETTE - étiquette de fortune

Page suivante - Lettre recommandée expédiée de Fes à destination de Rabat

Tarif : 4^{ème} échelon ($10m + 3 \times 5m = 25m$) + recommandation (25m) = 50m

Pénurie d'étiquette de recommandation --> étiquette de fortune à l'aide d'un morceau de papier blanc, gommé, Mention "R", numéro "465" et application de la griffe linéaire FES-A.



C.3.6 Les griffes de destination

voici une curiosité marocaine ! Les lettres marocaines entre autochtones portent une griffe violette ou noire, bilingue Français/Arabe qui est en fait une griffe postale apposée au bureau de départ pour indiquer clairement la destination de la lettre. Car les responsables français des bureaux de postes chérifiens n'étaient pas capable de lire l'arabe. Il fallut donc trouver un moyen de donner clairement la destination. Cette griffe est appelée « griffe de destination » ; elle furent aussi utilisées par certains bureaux comme griffe d'annulation des timbres, sans doute comme cachet postal de fortune.

Lettre recommandée partie de Fes 08 chaabane 1330, soit le 23 juillet 1912 à destination de Mr Haj Abdelouhab Bennani de Meknès.

Cachet de départ : Fes type 5 – 32mm en arabe – encre noire

Griffe de destination : Meknès type 10 – 52mm bilingue – encre noire



Cette griffe de Meknès a été apposée au départ, au bureau de Fes pour indiquer la destination

Tarif : 35m - correct

- 1^{er} échelon intérieur = 10m
- Recommandation = 25m

Affranchissement : 10m vermillon et 25m bleu – 1^{er} titage - Planche I

Recommandation (étiquette arrachée lors de l'ouverture) sous numéro « R492 »

Le Maghrebophila

Lettre partie de Tanger à destination de Fès où elle parvint le 23 juin 1912.

Cachet de départ : Tanger type 5 – 32mm en arabe – encre noire

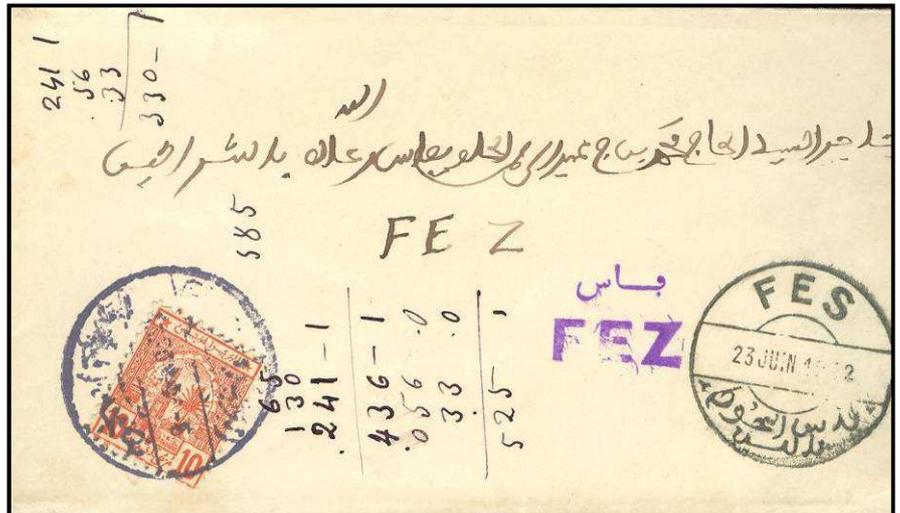
Griffe de destination : FEZ type 8 – 20mm bilingue – encre violette

Cachet d'arrivée : Fes type 3 – 31mm bilingue – encre noire

Cette griffe de FEZ a été apposée au départ, au bureau de Tanger pour indiquer la destination

Tarif : 1^{er} échelon intérieur = 10m

Affranchissement : 10m vermillon – 1^{er} tirage - Planche I



Lettre expédiée d'Arbaoua à destination d'Hyères / Var où elle parvint le 28 octobre ; passage par Tanger le 25 octobre. Remise à la Poste Française de Tanger le 25/10, elle poursuit sa route en franchise postale vers la France (TMO).

Cachet de départ : Arbaoua - type 1 – 45mm bilingue – encre violette (**griffe de destination utilisée comme cachet d'annulation**)

Passage : Tanger - type 3 – 27mm bilingue – encre noire

Passage : Postes Chérifiennes - type 1 – 72mm – encre violette

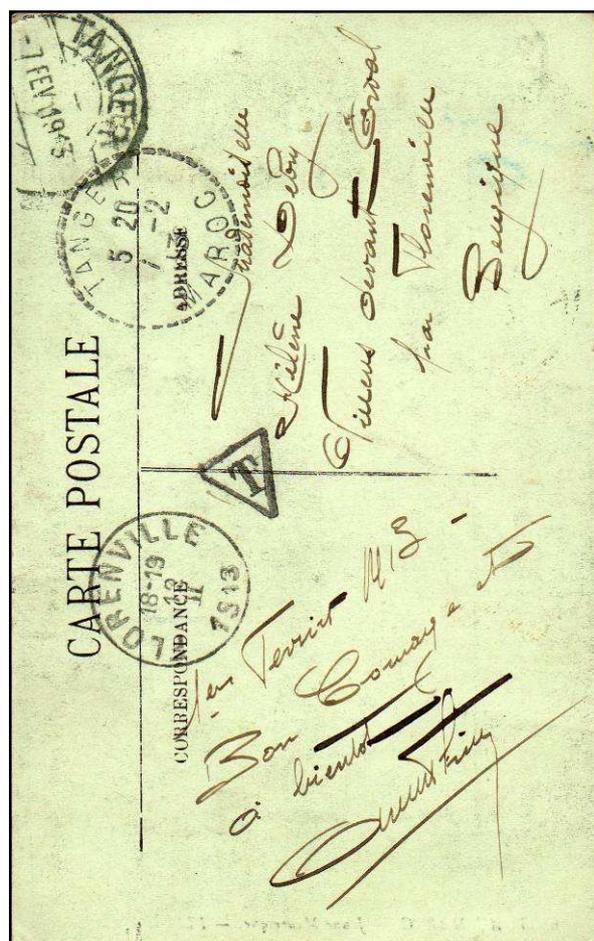
Tarif : 1^{er} échelon intérieur = 10m + franchise militaire vers la France

Affranchissement : 10m vermillon – planche I – 1^{er} tirage

C.3.7 Les courriers taxés

Deux types de taxation française se rencontrent sur les lettres affranchies de timbres de la Poste Chérifienne ; soit ce sont des lettres privées à destination de l'étranger et ne portant pas le complément d'affranchissement de la poste française, soit des lettres des TMO, avec franchise postale militaire et taxée par erreur - taxe souvent biffée et marque d'hors-cours entourant les « chérifiens ». Cela fut dû à une mauvaise compréhension de cette poste « locale », en général au début de celle-ci en 1912.

1^{er} cas – courrier vers l'étranger sans affranchissement complémentaire français – taxation justifiée.



Carte-vue écrite à « Légoita » le 1^{er} février 1913 à destination de Villers devant Orval / Belgique via Florenville le 12 février. Remise à un rekkas, elle arriva le 7 février à Tanger où les timbres chérifiens furent annulés.

Remise à la poste française le même jour, celle-ci constatant l'absence d'affranchissement international, taxa la carte.

Cachet de passage : Tanger - type 2 – 29mm bilingue – encre noire

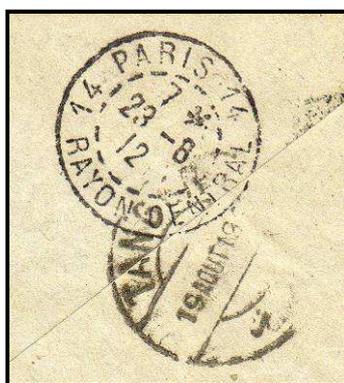
Tarif : carte-vue intérieure = 10m + carte-vue internationale = 10c (manquant)

Affranchissement intérieur : correct

- 5m vert - planche I – 1^{er} tirage
- 1c + paire horizontale du 2c – planche II – 2^{ème} tirage

Annotation « 0 » d'hors cours au crayon bleu appliqué par la poste française pour justifier la taxation

2^{ème} cas – courrier vers l'étranger des TMO - taxation par erreur biffée.



Lettre d'un militaire partie de Fes le 15 août 1912 à destination de Paris ; elle arriva à Tanger le 19/08. Remise à la poste française le même jour pour être acheminée à destination le 23 août.

Cachet de départ : Fes - type 3 – 31mm bilingue – encre noire

Passage : Tanger – type 3 – 27mm bilingue – encre noire

Tarif : lettre vers la France = 10m (intérieur chérifien) + franchise militaire

Affranchissement : 10m vermillon – 2^{ème} tirage - Planche II

Timbre marqué « O » d'hors cours par la poste française de Tanger + griffe triangulaire « T » appliquée par erreur et finalement biffée pour cause de franchise postale militaire.

(à suivre)

Quelques taxations spécifiques de France & d'Algérie

Par Léo De Clercq

Quelques extraits de lois et d'ordonnances :

1828 La loi du 15 mars 1827 en application à partir du 1er janvier 1828 ordonne de nouvelles taxes à l'intérieur de la France.

Taxes	<u>distances</u>		<u>± appliqué dès 1831</u>		<u>poids</u>	
	jusqu'à 40 km	2 décimes	jusqu'à 40 km.	2	< 7.50 grammes	1 x
	40 à < 80	3	40 à 80	3	7.50 à < 10	x 1.5
	80 à < 150	4	80 à 160	4	10 à < 15	x 2
	150 à < 220	5	160 à 250	5	15 à < 20	x 2.5
	220 à < 300	6	250 à 350	6	20 à < 25	x 3
	300 à < 400	7	350 à 475	7	25 à < 30	x 3.5
	400 à < 500	8	475 à 600	8	30 à < 35	x 4
	500 à < 600	9	600 à 750	9	35 à < 40	x 4.5
	600 à < 750	10	plus que 750	10	40 à < 45	x 5
	750 à < 900	11			45 à < 50	x 5.5
	plus que 900	12			50 à < 55	x 6
	voie de mer		+ 1 décime			

1829 L'ordonnance du Roi du 11 janvier, applicable au 1er mars 1829 prescrit la possibilité nouvelle de pouvoir expédier des lettres " **recommandées** "

- uniquement pour destination de Paris
- tarif du 1er janvier 1828, exclusivement en port dû
- enveloppe scellée au moins de deux cachets de cire avec empreinte
- déposée au guichet d'un bureau de direction au bureau de dépôt :
- inscrite sur un registre à souches numérotées dont un bulletin détachable pour l'expéditeur
- frappée du timbre du bureau et du dateur
- frappée du timbre particulier **R** en noir dans l'angle supérieur droit
- inscription du numéro de l'enregistrement dans l'angle supérieur gauche à la livraison :
- signature obligatoire du destinataire au cas de perte, aucune indemnité est versée

1831 Circulaire n°30 du 2 juin 1831: création du timbre de la taxe pour lettres simples destinées à Paris

1832 Instruction Générale sur le Service des Postes du 29 mars 1832 applicable au 1 juillet 1832

- frappe de la **R** indifférent en noir ou en rouge
- chapitre II, article 81, 7ième : parmi le matériel fourni par l'administration aux bureaux de poste : **le chiffre indiquant la taxe de la lettre simple de chaque bureau pour Paris**

1846 21 juillet

- la lettre recommandée n'est plus d'exclusivité pour Paris, les lettres peuvent être envoyées à tous les bureaux de France et d'Algérie
- aussi bien en port dû qu'en port payé

1845 19 septembre

- les bureaux de distribution sont aussi autorisés à effectuer la recommandation des lettres

1849 1 janvier

- la lettre recommandée sera soumise au double port et à l'affranchissement obligatoire
- dès cette instruction, la lettre recommandée est presque assimilée à la lettre chargée.

Nouvelles taxes des lettres pour toute la France et l'Algérie dès le 1 janvier 1849.

1.01.1849	7 ½ grammes (inclus)	0.20	Taxe de voie de mer pour la Corse et l'Algérie supprimée.
	> 7 ½ - 15	0.40	
	> 15 - 100	1.00	
	Recommandation		taxe double, affranchissement obligatoire
1.07.1850	7 ½ grammes (inclus)	0.25	
	> 7 ½ - 15	0.50	
	> 15 - 100	1.00	
	Recommandation	+ 0.25	affranchissement non obligatoire

Le Maghrebophila

ALGÉRIE - Ordonnance du 26 juin 1835.

Timbre de taxe pour lettres destinées à Paris – Circulaire n° 30 du 2 juin 1831.

ALGÉRIE : Cachets chiffre-taxe pour Paris.



Mascara / Algérie, 11.03.1844. Taxe de Toulon à Paris : 10 décimes + 1 décime voie de mer.
Cachet chiffre-taxe de 11 décimes.



Mostaganem / Algérie, 21.05.1842. Taxe de Toulon à Paris : 10 décimes + 1 voie de mer.
Chiffre-taxe improvisé de 11 décimes : le 10 tronqué pour en faire un 11 – cas spécial de Mostaganem.



Marseille / (12), 3.04.1834. A 805 km de Paris. Taxe pour Paris de 10 décimes.
Pour comparer avec le 11 improvisé de Mostaganem.

Le Maghrebophila

ALGÉRIE - Ordonnance du 26 juin 1835.

Timbre de taxe pour lettres destinées à Paris – Circulaire n° 30 du 2 juin 1831.

ALGÉRIE : Cachets chiffre-taxe pour Paris. Entrée par le port de Marseille.



Alger / Algérie,
10.07.1847.
Taxe de
Toulon à Paris :
10 décimes
+ 1 voie de mer.



Alger / Algérie, 5.02.1848 à Paris. Taxe de Toulon à Paris : 10 décimes + 1 décime voie de mer.

Alger même n'a pas utilisé un cachet chiffre-taxe de 11 décimes.



Camp d'Isouert à Mostaganem / Algérie, 10.12.1843. Taxe de Toulon à Paris : 10 décimes + 1 voie de mer.
Cachet chiffre-taxe improvisé de 11 décimes : le 10 tronqué pour en faire un 11 – cas spécial de Mosgaganem.

Le Maghrebophila

ALGÉRIE

LETTRES RECOMMANDÉES - Ordonnance du Roi du 11 janvier 1829,
applicable au 1er mars 1829. Uniquement pour Paris, en port dû. Frappe du timbre particulier R



Alger / Algérie, 15.07.1848 à Paris. R en noir. Numéro du registre 873.

La taxe de la lettre simple pour Paris : 10 décimes.

Poids 10 grammes, 2 x le port simple = 20 décimes + 1 de voie de mer = 21 décimes.



Alger / Algérie, 25.07.1848 à Paris. R en noir. Numéro du registre 579. La taxe de la lettre simple pour Paris : 10 décimes. Poids 15 grammes, 2,5 x le port simple = 25 décimes + 1 de voie de mer = 26 décimes. "au dos", voir adresse : Parti Boulevard Bonneweuille n° 25" J/7 : facteur 7 du bureau J.

Le Maghrebophila

Nouvelles taxes des lettres pour toute la France et l'Algérie dès le 1 janvier 1849.

1.01.1849 supprimée.	7 ½ grammes (inclus)	0.20	Taxe de voie de mer pour la Corse et l'Algérie	
	> 7 ½ - 15		0.40	
	> 15 - 100	1.00		
	Recommandation		taxe double, affranchissement obligatoire	
1.07.1850	7 ½ grammes (inclus)	0.25		
	> 7 ½ - 15	0.50		
	> 15 - 100	1.00		
	Recommandation	+ 0.25	affranchissement non obligatoire	
1.07.1854	7 ½ grammes (inclus)	0.20	non affranchi	0.30
	> 7 ½ - 15	0.40		0.60
	> 15 - 100	0.80		1.20
1.01.1862	10 grammes (inclus)	0.20	non affranchi	0.30
	> 10 - 20	0.40		0.60
	> 20 - 100	0.80		1.20

Bibliographie :

- 1832 Société des Amis du Musée de la Poste, Paris
Instruction Générale sur le Service des Postes, premier volume. Mai 1832.
Réimpression.
- 1836 Duclos
Dictionnaire Général des villes, bourgs, villages et hameaux de France et des
principales villes des pays étrangers et des colonies.
- 1844 Dulac Henry
Almanach des 25.000 adresses des principaux habitants de Paris – Année 1844.
- 1982 J.-P. Alexandre – C. Barbey – J.F. Brun – G. Desarnaud – Dr R. Joany
Les Tarifs Postaux Français 1627 – 1969.
- 1984-1991 Leo De Clercq
Tarieven en Porten, deel 1
- 2002 Michèle Chauvet
Introduction à l'Histoire Postale des origines à 1849, 2^{ème} édition.
1 – Organisation et fonctionnement
2 – Les tarifs postaux

Le Maghrebophila

Nouvelles taxes des lettres pour toute la France et l'Algérie dès le 1 janvier 1849.

1.01.1849	7 ½ grammes (inclus)	0.20	Taxe de voie de mer pour la Corse et l'Algérie supprimée.		
	> 7 ½ - 15	0.40			
	> 15 - 100	1.00			
	Recommandation		taxe double, affranchissement obligatoire		
1.07.1850	7 ½ grammes (inclus)	0.25	Recommandation, affranchissement non obligatoire + 0.25		
	> 7 ½ - 15	0.50			
	> 15 - 100	1.00			
1.07.1854	7 ½ grammes (inclus)	0.20	non affranchi	0.30	Recommandation + 0.25
	> 7 ½ - 15	0.40		0.60	
	> 15 - 100	0.80		1.20	
1.01.1862	10 grammes (inclus)	0.20	non affranchi	0.30	Recommandation + 0.25
	> 10 - 20	0.40		0.60	
	> 20 - 100	0.80		1.20	

ALGÉRIE, comparaison des taxes d'avant et dès le 1.01.1849 :



Oran / Algérie, 25.01.1848. Lettre de 10 à 15 grammes : 21 décimes.



Alger / Algérie, 20.08.1850. Lettre de > 7 ½ à 15 grammes : 5 décimes.

Le Maghrebophila

ALGÉRIE Tarif des taxes du 1.01.1849 : 2 décimes pour lettres simples pour toute la France.
ALGÉRIE par le port de MARSEILLE.



Alger / Algérie,
20.02.1849.
Taxe de la lettre
simple : 2 décimes.

Cotignac / (78),
6.03.1850 à Philippeville
/ Algérie. Taxe
uniforme de 2 décimes
pour la lettre simple.



ALGÉRIE par le port de CETTE.



Alger / Bateau à Vapeur,
6.04.1849.à Paris. Taxe
uniforme de 2 décimes
pour la lettre simple. Verso :
cachet à date du port de
Cette / (33), 8.04.1849.

Le Maghrebophila

ALGÉRIE - Ordonnance du 26 juin 1835.

Taxe de Toulon à Paris à 10 décimes.

ENTRÉE PAR TOULON.



B / ARMÉE EXPÉD^E / D'AFRIQUE, DE Bône, 15.09.1835.
Toulon-sur-Mer, (78), 25.09.1835 → Saar Union (67).
De 600 à 750 km : 10 décimes + 1 de voie de mer = 11 décimes.

ENTRÉE PAR CETTE



Alger / Bateau à Vapeur, 27.11.1847 → Cette (33), 29.11.1847.
Taxe pour Paris de 10 décimes + 1 voie de mer = 11 décimes.

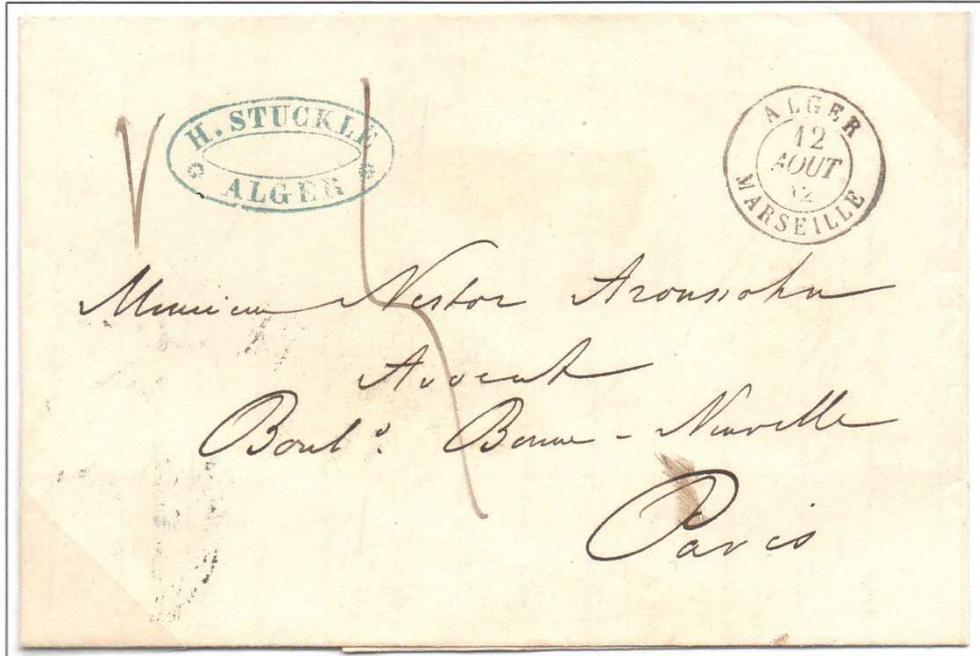
Le Maghrebophila

Taxes du 1.07.1850 au 30.06.1854 :

25 centimes pour lettres simples pour toute la France et l'Algérie.

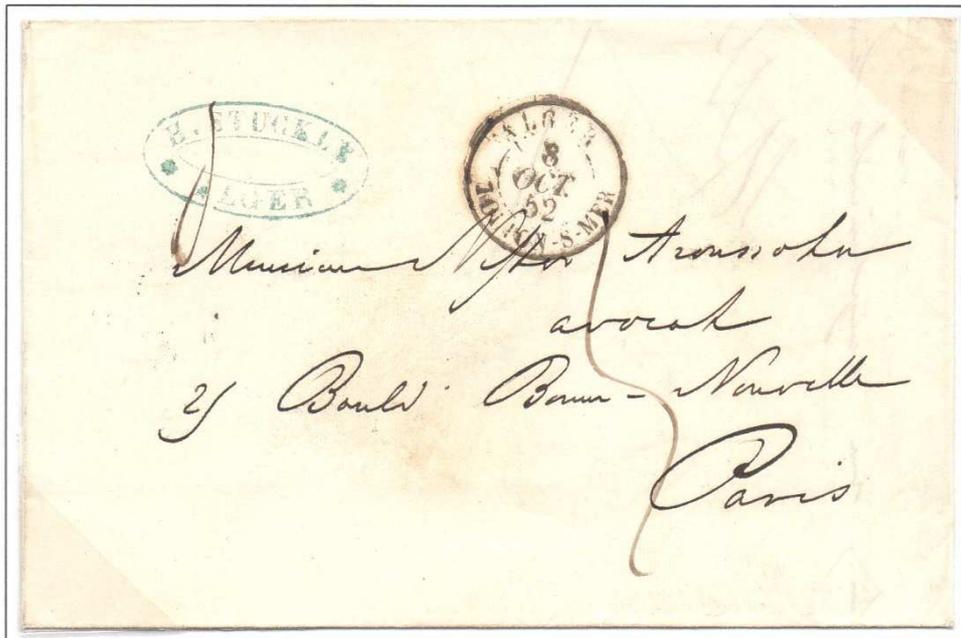
7 ½ grammes (inclus) 0.25 > 7 ½ - 15 0.50 > 15 - 100 1.0

Port d'entrée : Marseille.



Alger / Marseille, 12.08.1852. > 7 ½ - 15 grammes = 5 décimes.

Port d'entrée : Toulon - sur - Mer.



Alger / Toulon-s-Mer, 8.10.1852. > 7 ½ - 15 grammes = 5 décimes.

Le Maghrebophila

ALGÉRIE

Lettres à l'intérieur de l'Algérie.

Avant le 1.01.1849 : Taxe uniforme de 2 décimes jusqu'à 7 ½ grammes.



Blidah / Algérie, 29.12.1844 → Philippeville = 400 km. Taxe 2 décimes.



Dès le 1.01.1849 :
Les mêmes taxes pour
toute la France et l'Algérie.

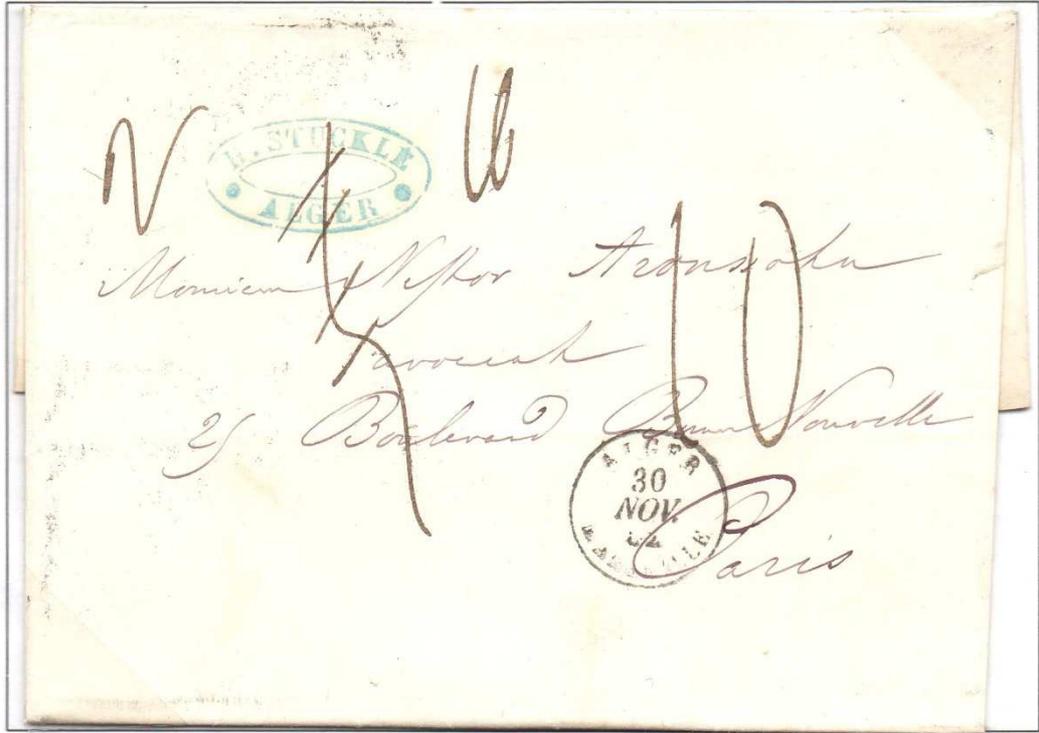
Oran / (Poss. d'Afr.),
17.11.1851 → Alger.
Taxe du 1.07.1850 au
30.06.1854 : 25 centimes.

Le Maghrebophila

Taxes du 1.07.1850 au 30.06.1854 :

25 centimes pour lettres simples pour toute la France et l'Algérie.

7 ½ grammes (inclus) 0.25 > 7 ½ - 15 0.50 > 15 - 100 1.00



Alger / Marseille, 30.11.1852 → Paris.

D'abord taxée comme une lettre double à 5 décimes.

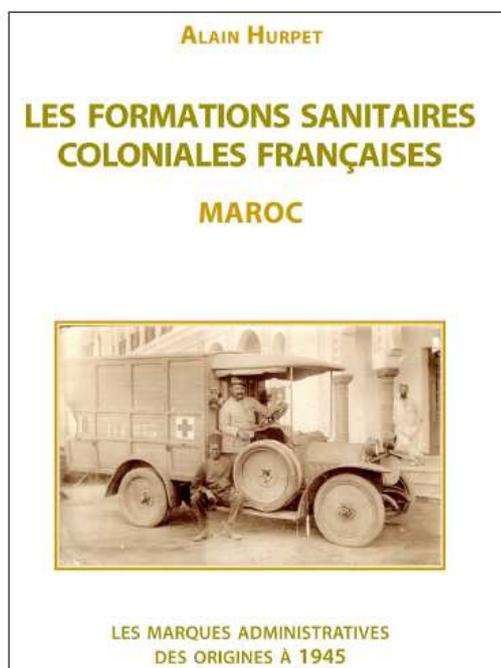
Constaté 16 grammes, taxe de 10 décimes.



Alger / Algérie, 30.10.1850 → Paris. 25 grammes, taxée 10 décimes.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Les formations sanitaires coloniales (des origines à 1945) Le Maroc par Alain Hurpet.



L'étude répertorie toutes marques administratives des formations sanitaires qui leur permettaient de bénéficier de la franchise postale. Pour débiter, ce premier tome concerne le protectorat français du Maroc jusqu'à 1945. Plus de 500 cachets reproduits avec illustrations par des cartes postales et des enveloppes.

Il sera poursuivi par l'étude d'autres colonies françaises.

154 pages, en noir et blanc.

Ouvrage proposé par l'association Col.Fra.

Prix 25.00 €, franco de port France et étranger.

Règlement par chèque à l'ordre de Col.Fra ou virement PayPal.

Contact e-mail : colfra-publications@orange.fr

Col.Fra BP628 75367 PARIS cedex 08

PARUTION DEBUT 2014

232 PAGES THERMOCOLLEES

500 BUREAUX REPERTORIES AVEC
LEUR HISTORIQUE

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

Contactez sanchez.thierry@voila.fr

